

Comment éviter les risques d'incendie à bord de votre bateau ?

Vérifiez les installations de gaz

- ① Fermez systématiquement les vannes de gaz en dehors de toute utilisation
- ② Contrôlez vos installations tous les ans
- ③ Installez un flexible inox (garantie à vie) plutôt qu'en caoutchouc.



Contrôlez les branchements à quai

- ① Débranchez le circuit électrique de la borne du quai en cas d'absence prolongée.
- ② Equipez-vous d'un câble électrique de section suffisante, et assurez-vous régulièrement qu'il est en bon état

Privilégiez des équipements marinisés

Les équipements électriques adaptés à la navigation (radio, GPS, éclairage du bord, électronique...) permettent d'éviter un court-circuit à bord.

Equipez-vous d'extincteurs

- ① **Votre bateau a un marquage CE** : les moyens de lutte contre l'incendie (nombre d'extincteur, capacité, emplacement, type d'extincteur) sont définis par le constructeur du bateau. Dans son cahier des charges, il a évalué les risques d'incendie et de propagation du feu. L'emplacement et la capacité de ces équipements sont indiqués (sur l'embarcation et dans le manuel du propriétaire).
- ② **Votre bateau n'a pas de marquage CE** : le bateau est ancien, les moyens de lutte contre l'incendie sont définis par la division 245 qui définit les règles de construction et d'équipement des navires de plaisance exclus du marquage CE d'une longueur de coque inférieure à 24 m.
- ③ Pensez au détecteur de fumée !



Rappel des précautions élémentaires

Coupez le moteur quand vous faites le plein d'essence
Rangez les produits dangereux loin d'une source de chaleur
Ne faites pas sécher vos vêtements au-dessus d'un réchaud ou d'un chauffage
Rangez l'extincteur dans un endroit accessible, près de la descente
Entretenez et vérifiez les dates de vos extincteurs
Ne fumez en faisant les pleins, en inspectant les batteries...
Etouffez tout de suite un feu en cuisine, liée à de l'huile par exemple, plutôt que jeter de l'eau
Entreposez le réservoir d'essence à l'extérieur.